

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1483

Artikel: Blanchiment : villiger a tout faux
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Suisse, pas trop de contraintes sur le trafic d'art

Si vous entrez en Suisse avec une statuette khmère transportée à la vue de tous sur un caddy, le douanier ne la regardera même pas. Par contre, il n'en ira pas de même des deux bouteilles d'alcool dont le goulot dépasse de votre sac. Notre pays n'a pas de législation pour la circulation des œuvres d'art.

La situation changera avec la Loi sur le transfert des biens culturels (LTBC) dont la procédure de consultation vient de s'achever. Cette loi a pour but essentiel d'éviter que le produit du pillage des biens culturels entre librement en Suisse pour disparaître ensuite chez des collectionneurs aussi argentés que discrets. Dans ce domaine, notre pays avance à reculons. Cette loi vise simplement à per-

mettre la ratification d'une convention de l'Unesco de 1970 portant avant tout sur les relations d'État à État. Elle est

considérée aujourd'hui comme dépassée par les spécialistes en la matière. Une convention dite Unidroit, plus sévère, a été élaborée en 1995. Rien dans notre législation, semble-t-il, ne s'oppose à sa signature. Le Conseil fédéral décide d'entrer en matière en 1996, tergiverse, puis renonce.

Il faut dire que les USA et la Grande-Bretagne, nos principaux concurrents sur le marché de l'art, ont décidé de ne pas la ratifier. Unidroit prévoit en

particulier un délai de cinquante ans pour la saisie et la restitution d'œuvres acquises illégalement alors que la LTBC prévoit

La situation changera avec la Loi sur le transfert des biens culturels (LTBC) dont la procédure de consultation vient de s'achever

un délai de trente ans et la législation actuelle de cinq ans seulement. Dans la procédure de consultation, l'UDC, les marchands d'art et le canton de Bâle-Ville, qui possède de prestigieux musées, ont dit non à la nouvelle loi. Celle-ci est pourtant bien modérée. Elle pré-

voit que la Suisse devra signer des traités bilatéraux pour régler l'importation des œuvres provenant de pays dont le patrimoine est menacé. Lorsque l'on sait que le trafic de l'art se

traduit par une corruption au plus haut niveau dans certains pays du tiers-monde, nous souhaitons bonne chance à nos négociateurs.

Pourquoi une telle frilosité? La convention de l'Unesco, pas plus qu'Unidroit, ne vise l'art occidental bien documenté ou les ventes de bijoux et de joaillerie effectuées par Christie's et Sotheby's dans notre pays. La coopération judiciaire avec l'Italie où les vols d'œuvres sont endémiques fonctionne. Alors quoi? Les objets africains, chinois ou d'Asie du sud-est détenus aujourd'hui par nos musées ou nos collectionneurs seraient-ils en majorité le produit de fouilles ou d'exportations illégales? Poser la question, c'est hélas, et probablement, y répondre.

jg

Blanchiment

Villiger a tout faux

Une commission parlementaire française l'avait déjà remarqué. Les commissions de gestion du Parlement fédéral l'ont confirmé. Si la Loi suisse sur le blanchiment d'argent possède des dents, son application laisse à désirer: elle ne mord pas. Les milieux concernés tardent à mettre sur pied leur organe d'autocontrôle et le service fédéral compétent est notoirement sous-doté.

Au lieu de remédier à ces lacunes, Kaspar Villiger a laissé pourrir la situation. A cause de la bisbille entre son service et l'autorité de recours, le chef de la lutte contre le blanchiment a

démissionné. Aujourd'hui, c'est Ulrich Gigy, l'ancien patron de l'administration fédérale des finances qui, à la suite d'une enquête administrative ordonnée par Kaspar Villiger, se trouve sur la sellette pour une faute formelle.

Avec la récente désignation d'une nouvelle responsable de la lutte contre le blanchiment et le renforcement annoncé des effectifs du service, la loi va-t-elle enfin être appliquée? Les intermédiaires et autres fiduciaires douteux n'ont que trop rigolé des attermoissements d'un magistrat incapable de discerner l'essentiel de l'accessoire. jd

Cinéma

Discret Apocalypse

Dans le silence à peu près complet des médias, sans campagne de promotion, et devant une poignée de spectateurs, une œuvre d'art majeure du 20^e siècle, *Apocalypse Now Redux*, le film de Francis Ford Coppola, sorti en 1979, enfin montré dans sa version définitive, passe en catimini en Suisse romande.

Jugées pas assez commerciales à l'époque, près de quarante-cinq minutes ont été rajoutées. L'épisode «français» se passe dans une plantation dont la maîtresse de maison est la blonde et fraîche Aurore Clément. Cette parenthèse adoucit,

un instant, la longue descente aux enfers des soldats américains. Évidemment, il n'y a pas vraiment d'histoire d'amour, pas de héros positif, aucune glorification de l'Amérique, une absence totale de morale, aucun jugement, rien qu'une plongée sombre dans l'absurde et les ténèbres de l'âme humaine. Constat triste au vu d'une salle vide: un certain modèle du cinéma populaire américain, bons sentiments, exaltation de la famille et de la patrie, actions spectaculaires et effets spéciaux, souvent agréables à regarder d'ailleurs, a sans doute définitivement triomphé.

jg